

Clôture, mur, haie

Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour l'installation d'une clôture, d'un mur ou d'une haie, vous devez vous procurer un permis au coût de 30 \$, celui-ci est valide pour une période de 6 mois.

L'emplacement et la hauteur

Pour toutes les zones localisées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et pour les usages résidentiels et de villégiature sur l'ensemble du territoire, la hauteur des clôtures localisées dans la cour avant ne doit pas dépasser 1 m (3.28 pi) de hauteur.

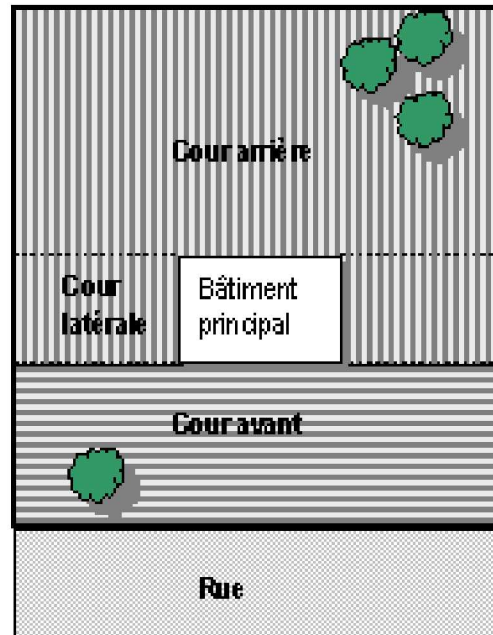
Pour les zones localisées à l'extérieur du périmètre urbain, à l'exception des usages résidentiels et de villégiature, les clôtures, les murs et haies sont permis dans les cours avant, latérales et arrière à la condition qu'ils n'aient pas plus de 2 mètres (6.56 pi) de hauteur.

Les clôtures, murs et haies sont permis, à condition qu'ils soient situés à une distance minimale de 30 cm (1 pi) de l'emprise de rue. Cette distance ne s'applique pas pour les murets, les clôtures de terrasses et les rampes pour personnes handicapées.

Matériaux

Seules les clôtures de fer ornemental, de bois (teint, peint ou traité), de perche ou de mailles métalliques de vinyle sont autorisées.

Les murs et murets doivent être de maçonnerie, de briques d'argile ou de béton, de pierres, de blocs de béton à face éclatée ou de bois créosoté.



Hauteur max : 1 m



Hauteur max : 2 m

Triangle de visibilité

Sur un lot d'angle, on doit aménager un triangle de visibilité dont les côtés ont 6 m (19.7 pi) mesurés à partir de l'intersection des lignes des emprises de rues le long de ces dernières. Il doit être laissé libre de tout obstacle d'une hauteur supérieure à 60 cm (2 pi) du niveau de la rue.

Pour de plus amples informations

Municipalité de Sainte-Sophie
Service d'urbanisme
2199, boulevard Sainte-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1
Téléphone : 450 438-7784, poste 5201
Télécopieur : 450 438-0858
Courriel : mmajor@stesophie.ca
Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12h



Demande de permis

Clôture, mur, haie

Adresse des travaux : _____

Identification *Propriétaire*

Si vous êtes nouvellement propriétaire
(6 mois), vous devez présenter vos
titres de propriété

Requérant

Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez
nous transmettre une procuration signée de
ce dernier

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone 1 : _____

Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

Documents à joindre **obligatoirement** à la demande :

1. Croquis d'implantation

- Localisez la clôture, le mur ou la haie projeté sur une copie de votre certificat de localisation.

2. Description détaillée des travaux

- Clôture Mur Haie

Hauteur : _____

Longueur : _____

Matériaux : _____

Distance de la rue (cour avant) : _____

Distance de la fosse septique : _____ Distance du champ d'épuration : _____

Entrepreneur

ou

Auto construction

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

R.B.Q. : _____

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____ \$

Durée des travaux : Début : _____ Fin : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____



Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____

Secteur de zone : _____

N° lot(s) : _____

C.O.S. : _____

Type de lot : _____

N° de la demande : _____